

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 15 mars 2017

À l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

**Concerne** : demande d'un permis d'urbanisme pour rénover l'intérieur avec ouvertures des murs porteurs, poser de nouveau châssis, construire une extension et une lucarne à l'arrière et isoler et poser un enduit sur les façades de la maison unifamiliale pour le bien situé avenue du Capricorne, 115.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos inquiétudes en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous tenons à rappeler la cohérence urbanistique et esthétique qui encadre la totalité du quartier des Pléiades, en ce compris l'avenue de Capricorne. En effet, ce quartier fut créé dans le milieu des années 60', afin d'héberger la classe moyenne. Dans ce cadre, les maisons ont toutes été bâties en seulement 3 ans avec une architecture et un style identique. Nous comprenons que de nos jours, l'aménagement intérieur et la performance énergétique des bâtiments ne soient plus en adéquation avec les espérances de la classe moyenne actuelle. Néanmoins, il est de votre devoir de garantir l'homogénéité et la cohérence de l'ensemble du quartier, tout en gardant à l'esprit que les dérogations accordées à l'un feront jurisprudence pour l'ensemble du quartier.

Nous tenons aussi à rappeler que dans ce cas, nous nous trouvons en présence de deux maisons jumelles et qu'au-delà de la cohérence du quartier, il faut aussi maintenir la cohérence entre les deux maisons.

Notamment, du point de vue de la demande de création d'une extension, qui s'appuie sur l'autorisation délivrée au voisin (avenue du Capricorne, 113). Cette extension doit s'intégrer parfaitement avec la future extension voisine et tendre même vers l'identique. De plus, le projet prévoit de déposer un enduit extérieur d'une épaisseur de 18cm, cet enduit doit se raccorder parfaitement avec la maison jumelle et doit aussi permettre de garder le caractère typique du châssis de type "bow-window" du rez-de-chaussée. En outre, le projet propose de peindre les façades en blanc, il faudra donc s'assurer que la maison jumelle soit dans le même coloris.

En conséquence, nous demandons à la Commission de Concertation de s'assurer que les modifications demandées dans le permis s'intègrent parfaitement au bâti environnant et à la bâtisse jumelle.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur de Wolu-Inter-Quartiers ASBL.